
181 Avenue de Muret BP 63215
31027 TOULOUSE CEDEX 3

**Accès, parking, informations CoVid-19 – Version du 25 août 2020**

Pour toute question pratique et matérielle : Service administratif et de vie universitaire (SAVU) : 1er bureau couloir de droite

nathalie.lagarde@univ-tlse2.fr  ; inspe-croixdepierre@univ-tlse2.fr

1. CE QUI CHANGE : « CoViD-19 », PLANNINGS, PARKINGS, TRAVAUX…
2. LES MESURES SANITAIRES

A compter du 24 août 2020, le port du masque est obligatoire sur l’ensemble des espaces clos et ouverts de l’ensemble des sites de l’Université Toulouse -Jean Jaurès à l’exception des bureaux individuels lorsque les personnes qui les occupent habituellement s'y trouvent seules.

Le maintien d’une distanciation physique de plus d’un mètre entre les personnes est de rigueur dès que possible et obligatoire dans les situations où le masque doit être enlevé (déjeuner par exemple).

Des stations de désinfection avec du gel sont installées à différents endroits :

* Hall d’entrée principal,
* Hall d’entrée laboratoire,
* Entrée et sortie du self,
* Bibliothèque,
* Hall d’entrée halle des sports.

Des sanitaires sont à votre disposition :

* Au rez-de-chaussée à côté de salle polyvalente (dont 1 pour les personnes à mobilité réduite),
* À l’étage, à côté des salles arts plastiques (dont 1 pour les PMR),
* Dans l’amphithéâtre Montaigne,
* Dans le couloir entre l’amphithéâtre Dolto et la salle C30,
* Sur le parking avant,
* Près des algécos,
* À la halle des sports,
* Au restaurant.

D’autres sanitaires seront disponibles dans le courant du 1er semestre 2020-2021 :

* En sous-sol, près de la cafétéria et à côté de la salle E03
* À l’étage, côté nouvelles salles de cours

Un protocole de nettoyage spécifique est mis en place sur le site et notamment, un nettoyage bi-quotidien des sanitaires

Dans les salles de cours, bureaux, salles communes, un pulvérisateur contenant un produit virucide « ASEPTIWAY » et une lavette lavable (ne pas jeter) sera à la disposition des personnels enseignants et administratifs ou étudiant.e.s, à toutes fins utiles.

Le produit est actif en une minute, et n’est pas un produit dangereux en usage normal.

La fiche de données sécurité et la fiche technique du produit sont affichées dans le hall d’entrée du site et disponibles au SAVU sur demande. Merci de laisser le pulvérisateur et la lavette sur le bureau dans les salles de cours et d’aérer la salle de cours à la pause et en dehors de la présence des étudiant.e.s.

1. LE PLANNING DES COURS ET L’ATTRIBUTION DES SALLES

**Les plannings des cours et les salles attribuées seront désormais consultables :**

* En ligne, sur le calendrier de votre environnement numérique de travail
* Sur le parc avant (allée centrale) et le parc arrière (près des escaliers menant à la porte « monumentale »), affichés dans des vitrines
* Dans les couloirs à proximité des secrétariats 1er et 2nd degrés, affichés sur les panneaux par discipline ou dans les vitrines

*La consultation à distance, sur votre ENT, est à privilégier pour éviter les attroupements autour des affichages.*

Le SAVU est également à votre disposition.

1. LA CIRCULATION DANS LES BATIMENTS ET L’ACCES AUX SALLES DE COURS

Compte tenu de la configuration des locaux, il n’y a pas de sens de circulation particulier.

Cependant, pour vous rendre dans votre salle de cours, *l’entrée la plus directe et proche de votre salle doit être privilégiée,* et notamment les entrées latérales, sous les porches, l’entrée desservant les salles de sciences et d’arts plastiques, celle donnant accès directement au couloir de la cafétéria pour les salles en sous-sol.

L’ascenseur sera utilisé seul.e et réservé aux personnes à mobilité réduite.

Les portes des salles de cours banalisées intérieures et de l’amphithéâtre Dolto *seront déverrouillées dès 7h45* pour permettre aux étudiant.e.s et professeur.e.s stagiaires de rejoindre directement leur salle et s’y installer, pour éviter les regroupements et l’attente dans les couloirs.

*Merci* *de ne pas rentrer dans une salle de cours si vous n’avez pas cours dans cette salle*.

Adressez-vous au SAVU si vous souhaitez avoir une salle pour travailler. Le P16 est une salle en libre accès pour travailler, et salle pour déjeuner, entre 12 et 14h.

Les portes des salles pourront être laissées ouvertes jusqu’au début du cours au moins, afin d’éviter que les poignées soient excessivement manipulées.

Voir également ci-dessous : « L’accès aux bâtiments, bureaux et salles de cours »

1. LA PAUSE DEJEUNER

Vous pouvez déjeuner :

* Sur les tables installées dans le parc, à privilégier dès que possible
* Dans la salle de restauration, entre 12 et 14h, dès le 26 août, en apportant votre repas,
* Au restaurant, dès son ouverture prévue le mardi 1er septembre (voir ci-dessous)
* A la cafétéria
* Dans la salle de convivialité, pour les personnels INSPE

Dans ces locaux :

Le masque est obligatoire lors des déplacements. La distanciation physique de 1 m doit être obligatoirement respectée dès lors que l’on enlève le masque pour boire ou manger.

L’organisation matérielle de ces salles *ne doit pas être modifiée*. Des croix ont été matérialisées sur les tables pour vous indiquer où vous ne devez pas vous installer.

Seuls les distributeurs de boissons chaudes de la cafétéria devraient être remis en service prochainement.

Les distributeurs sont munis de détecteur de mug.

*Pensez à apporter le vôtre pour éviter le gobelet jetable et pour bénéficier de réductions sur certaines boissons.*

**Le restaurant du site sera ouvert à compter du mardi 1er septembre 2020, entre 12 et 14h.**

Compte tenu de la situation sanitaire qui rajoute des contraintes d’hygiène spécifiques, notre équipe, réduite actuellement, vous proposera un menu unique. Ce menu sera affiché à l’entrée du restaurant, et sur les panneaux extérieurs aux entrées du bâtiment principal, ainsi que sur un panneau dédié à proximité du SAVU.

Le fonctionnement du restaurant, et la prestation qui y est proposée s’inscrivent dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années maintenant :

* Utilisation de légumes et fruits frais de saison, et très souvent locaux et biologiques
* Part croissante de légumes frais entrant dans la composition des plats chauds
* Alimentation saine, évitant les produits issus de l’industrie agro-alimentaire
* Moins de choix, moins de gaspillage alimentaire, plus de qualité
* Proposition d’un repas végétarien une fois par semaine (vous pouvez demander une portion de viande ou poisson)
* Possibilité tous les jours d’une formule végétarienne en rajoutant un dessert gratuitement
* Démarche de réduction des déchets
1. LES TRAVAUX

Dans le cadre de la mise en accessibilité du site pour les personnes en situation de handicap, des travaux de conformité et d'aménagement sont en cours ou à venir dans les prochains mois sur le site Croix-de-Pierre.

Parc avant :

* Mise en place d'un éclairage extérieur et de cheminement PMR (personnes à mobilité réduite) – en cours
* Rajout de zones enherbées autour des arbres et d'une terrasse entre l'ex-loge (qui deviendra un lieu dédié aux étudiant.e.s) et le parking couvert vélo – en cours, en partie réalisé
* Désamiantage de certaines toitures - réalisé
* Création d'accès piétons/cyclistes vers le garage à vélo - réalisé
* Pose de vitrines extérieures pour affichage des informations et plannings – prévu fin août
* Rajout d'arceaux vélos – en cours
* Aménagement paysager et installation de mobiliers urbains – à venir

*Le parking avant est désormais réservé aux services de secours, aux personnes empêchées (en situation de handicap, blessées, aux femmes enceintes).* Les personnels et usagèr.e.s autorisé.e.s doivent se garer sur le parking arrière en optimisant au maximum l’espace.

Etage :

* Rajout de 6 nouvelles salles de cours et 4 nouvelles salles de travail – 1er semestre 2020-2021
* Ouverture de 5 nouveaux sanitaires, dont 1 PMR - idem
1. CE QUI NE CHANGE (presque) PAS : ACCES AU SITE, DEMANDE DE BADGE…
2. L’ACCES AU SITE

EN VELO

De nombreux arceaux sont à votre disposition pour sécuriser les 2 roues, sur le parking avant, sur le parking arrière (devant l’escalier et la Halle des sports) accessible en passant sous un des porches. Privilégiez le parking arrière, plus sécurisé.

Chaque année, des vélos disparaissent, souvent mal attachés.

Pensez à utiliser un bon antivol (par ex, un « U »). Attachez bien le cadre et la roue avant à un arceau fixe.

Vous trouverez des conseils pour lutter contre le vol de votre vélo, là :

<https://www.fub.fr/mon-velo/services/lutte-contre-vol>

* La Maison du vélo offre des locations longue durée : <https://www.maisonduvelotoulouse.com/>
* Le Tri sera top, ressourcerie étudiante du Mirail propose des vélos à la vente : <https://www.facebook.com/letriseratop>
* Cycle-re commercialise un vélo éthique et unique Made in Toulouse et propose d’autres concepts, à découvrir là : <http://www.lescycles-re.fr/>
* Les stations 104, 129 ou 188 de Vél’Ô Toulouse sont à proximité du site : <http://www.velo.toulouse.fr/>

EN TRANSPORTS EN COMMUN: <https://www.tisseo.fr/>

Depuis la gare de Toulouse Matabiau :
Métro ligne A jusqu'à la station Arènes, puis Tram 1 ou 2 direction Palais de justice, arrêt station Avenue de Muret Marcel Cavaillé.

Depuis le centre ville, les parcs relais Basso Cambo, Arènes, Balma Gramont, Argoulets, Ramonville…etc

Métro ligne A jusqu’à la station Arènes, puis Tram 1 ou 2 direction Palais de justice, arrêt station Avenue de Muret Marcel Cavaillé
Métro ligne B jusqu’à la station Palais de justice, puis Tram 1 ou 2 direction Aéroconstellation ou Aéroport, arrêt station Avenue de Muret Marcel Cavaillé

Depuis la gare Saint-Agne, l'Université Paul Sabatier, les sites ESPE Saint-Agne ou ESPE Rangueil :
Bus ligne 34 arrêt Croix de Pierre (à 5 minutes à pied du site)

Depuis le campus de l’Université Jean Jaurès :
Métro ligne A jusqu’à la station Arènes, puis Tram 1 ou 2 direction Palais de Justice, arrêt Avenue de Muret - Marcel Cavaillé.

Depuis l'aéroport de Toulouse-Blagnac :
Tram 2 arrêt Avenue de Muret Marcel Cavaillé.

1. L’accès aUX BATIMENTS, bureaux et salles de cours :

Le site est ouvert entre 7h30 et 19h/18h30 le vendredi. Merci de sortir du site au plus tard 10 minutes avant la fermeture.

Vous arrivez par le 181 avenue de Muret… Le rez-de-chaussée du bâtiment principal est accessible par une rampe pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, un ascenseur, situé sous le porche de gauche, dessert l’ensemble des 5 demi-niveaux :

* Rez-de-jardin : Salle B02, E03 et E05, E04 libre-accès informatique, Self, cafétéria, Halle des sports (salle de cours, gymnase et salle de danse), parc arrière.
* Porche : Salles C30 et C31, Bibliothèque, salles D50 et D51 (Laboratoires), parc avant.
* Rez-de-chaussée : Accueil du site, Service administratif et de vie universitaire (SAVU), Secrétariats pédagogiques 1er et 2nd degrés, Salles E40 à E44, Ravel, Polyvalente, Salle des formateurs et formatrices.
* Demi-étage : Salles D150 à D154 d’arts plastiques et visuels
* 1er étage : Salles E139 à E141, Itard 1 et 2

L’accès à la salle Satie se fait par l’escalier situé derrière la cafétéria (Rez-de-jardin).

Pour les personnes à mobilité réduite, prendre l’ascenseur jusqu’au 1er étage puis traverser la salle E141.

Les amphithéâtres sont accessibles par le porche de droite. Pour accéder à l’amphithéâtre Montaigne, contourner en partie le restaurant. L’escalier en fer de l’amphithéâtre Montaigne est une issue de secours. L’accès PMR se fait par la salle Polyvalente.

La salle des casiers de formateurs et formatrices est située au RDC du bâtiment principal (au fond du couloir à droite).

La bibliothèque est située sur le parc avant, à droite. Pour toute information concernant son fonctionnement (ouverture, horaires, ressources disponibles, actualités…), merci de consulter le site internet de l’INSPE.

La signalétique sera mise à jour après les travaux d’aménagement. Le SAVU est à votre disposition pour tout renseignement.

1. LA DEMANDE DE BADGE

Dans la mesure du possible, merci de privilégier les modes de déplacements respectueux de l’environnement.

Les formulaires (Usagèr.e.s, Personnels) sont à télécharger sur le site de l’INSPE : Sites de formation –Croix-de-Pierre - Accès

**Pour les usagèr.e.s, le badge parking :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Vous êtes :** | **Où se garer ?** | **Accès** | **Quelle démarche effectuer ?** |
| * Etudiant.e. ou professeur.e stagiaire empêché.e (en situation de handicap, blessé.e….)
* Etudiante ou professeure stagiaire enceinte
 | A votre convenance :Parking avantetParking arrière | Par le 181 avenue de Muret ouPar le portail situé juste après le 185 avenue de Muret (Garage). | **Les documents sont à télécharger sur la page web du site Croix-de-Pierre.**La demande de stationnement, accompagnée des justificatifs, devra être adressée scannée à espe.savu-croixdepierre@univ-tlse2.fr en précisant en objet « Demande de stationnement » ou déposée au Service administratif et de Vie universitaire – SAVU à l’attention de la responsable administrative et financière.**Dossier de demande :** * Formulaire de demande disponible en ligne, complété
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer ou facture électricité/gaz au nom et prénom de l’ayant-droit. Si le nom et/ou le prénom figurant sur les pièces justificatives est différent, joindre un document officiel justifiant une vie maritale, PACS…
* Le cas échéant : contrat de travail, justificatif de grossesse, de handicap…etc

Les demandes seront traitées quotidiennement. Les dossiers des publics empêchés sont traités en priorité. **Nous n’envoyons pas de mail pour vous dire que votre badge est prêt.** Si vous êtes ayant-droit et que votre dossier est complet, vous pourrez passer récupérer votre badge au SAVU dans la semaine qui suit le dépôt de votre dossier.**Le SAVU est ouvert de 8h à 16h30 du lundi au vendredi (pause entre 12h et 13h).** |
| * Professeur.e stagiaire résidant en dehors de l’agglomération toulousaine
* Etudiant.e travaillant et résidant en dehors de l’agglomération toulousaine
* Mère ou père d’un enfant de moins de 3 ans
* Sportive ou sportif de haut niveau (ou situation équivalente)
 | Parking arrière | Par le portail situé juste après le 185 avenue de Muret (Garage). |

Si vous ne répondez à aucun des critères ci-dessus mais que vous êtes dans une situation personnelle particulière, vous pouvez adresser une demande circonstanciée à nathalie.lagarde@univ-tlse2.fr

**Pour les personnels, le badge permet, outre l’accès au parking arrière (et parc avant pour les personnels empêchés), l’accès aux salles de cours et communes.**